

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3497**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition des lots n° 13, 14 et 7 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 2, rue Jean Bourgey et appartenant à Mme Suzanne Vautier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

**Bureau du 17 septembre 2012****Décision n° B-2012-3497**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition des lots n° 13, 14 et 7 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 2, rue Jean Bourgey et appartenant à Mme Suzanne Vautier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition des lots n° 13, 14 et 7 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 2, rue Jean Bourgey à Villeurbanne et appartenant à madame Suzanne Vautier, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey, Francis de Pressensé, le cours Emile Zola et la rue Hippolyte Kahn.

Il s'agit de 2 locaux à usage commercial, d'une superficie totale de 60,29 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée, formant les lots n° 13 et 14, de la cave formant le lot n° 7 ainsi que les 85/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales de la copropriété.

Aux termes du compromis, madame Suzanne Vautier accepterait de céder les biens lui appartenant au prix de 110 000 €, occupés, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 12 septembre 2011 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 110 000 €, des lots n° 13, 14 et 7 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 2, rue Jean Bourgey à Villeurbanne et appartenant à madame Suzanne Vautier, dans le cadre de la réalisation du projet urbain du centre-ville.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2121, le 15 février 2010 pour la somme de 4 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2132 - fonction 824, pour un montant de 110 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 300 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.**